



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Département fédéral des finances DFF  
Administration fédérale des douanes AFD  
Direction générale des douanes



# Procédure de secours exportation Manuel externe

<b>Document:</b>	1_Procédure_de_secours	<b>Version:</b>	1.7 du 18.05.2011
<b>Auteur:</b>	Projet IDEE	<b>Remanié par:</b>	Projet IDEE
<b>Distribution:</b>	Intranet AFD		<b>Page 1 sur 13</b>

<b>0 Contrôle des modifications.....</b>	<b>3</b>
<b>1 Généralités .....</b>	<b>3</b>
1.1 Annexe au manuel.....	3
1.2 Principe .....	3
1.3 Infrastructure .....	4
1.4 Office délivrant l'autorisation.....	4
<b>2 Permanence e-dec (helpdesk), section CSC de la DGD .....</b>	<b>4</b>
2.1 Joignabilité.....	4
2.2 Interruptions planifiées .....	4
2.3 Interruptions imprévues .....	4
<b>3 Solution en cas de panne; déclaration d'exportation .....</b>	<b>4</b>
3.1 Forme et présentation de la feuille de contrôle en cas de panne .....	4
3.2 Feuille de solution en cas de panne .....	5
3.3 Solution en cas de panne, feuille complémentaire .....	6
3.4 Message électronique .....	7
<b>4 Procédure en cas de dérangements/pannes .....</b>	<b>7</b>
<b>5 Processus en cas de problèmes techniques .....</b>	<b>8</b>
5.1 e-dec exportation fonctionne et NCTS ne fonctionne pas .....	8
5.1.1 e-dec Ea fonctionne, S2T + NCTS ne fonctionnent pas.....	9
5.1.2 e-dec Ea + S2T fonctionnent, NCTS ne fonctionne pas.....	9
5.1.3 e-dec non-Ea fonctionne, NCTS ne fonctionne pas .....	10
5.2 e-dec exportation ne fonctionne pas, NCTS fonctionne .....	10
5.2.1 Solution en cas de panne e-dec en provenance ou à destination d'un Ea, NCTS fonctionne.....	10
5.2.2 Solution en cas de panne e-dec non-Ea, NCTS fonctionne .....	11
5.2.3 Solution en cas de panne e-dec non-Ea, sans transit NCTS .....	11
5.2.4 Solution en cas de panne e-dec en provenance ou à destination d'un Ea, sans transit NCTS .....	11
5.3 e-dec ne fonctionne pas et NCTS ne fonctionne pas .....	12
5.3.1 Solution en cas de panne e-dec en provenance ou à destination d'un Ea, NCTS ne fonctionne pas (Ea) .....	12
5.3.2 Solution en cas de panne e-dec non-Ea, NCTS ne fonctionne pas (non-Ea) .....	13

<b>Document:</b>	1_Procédures_de_secours	<b>Version:</b>	1.7 du 18.05.2011
<b>Auteur:</b>	Projet IDEE	<b>Remanié par:</b>	Projet IDEE
<b>Distribution:</b>	Intranet AFD		<b>Page 2 sur 13</b>

## 0 Contrôle des modifications

Contrôle des modifications, examen, approbation			
Quand	Version	Qui	Description
31.12.2008	1.2	Op/Hvb	Etablissement et traitement du concept d'urgence
10.02.2008	1.3	Hvb (public)	Corrections et complément dans les chiffres 1.2, 3, 4 et 5
18.05.2009	1.4	Hvb (public)	Corrections et compléments dans les chiffres 1.2, 1.3, 1.4, 3.1, 3.4, 5.1.3, 5.1.2, 5.1.3, 5.2.1, 5.2.2, 5.2.3 et 5.3.2
24.12.2009	1.5	bh	Corrections et compléments dans les chiffres 5.1, 5.1.1, 5.1.2, 5.1.3, 5.2.1, 5.2.2, 5.3.1 et 5.3.2
12.10.2010	1.6	fh	Rajout des champs de sécurité au point 3.2 – solution en cas de panne
18.05.2011	1.7	ust	Chiffre 3.2 ; monnaie de facturation:

## 1 Généralités

### 1.1 Annexe au manuel

Afin de simplifier le maniement et de permettre une découverte rapide des explications nécessaires en cas de panne ou d'urgence, les présentes explications ont été classées dans un document séparé.

### 1.2 Principe

Une interruption du système ne doit pas entraîner des temps d'attente inutilement longs pour les clients de la douane (problèmes de bouchons / acceptation des partenaires de la douane).

En cas d'interruptions du système chez l'exportateur/le transitaire, on peut recourir à la procédure de secours aux conditions suivantes:

- le partenaire de la douane a pris contact avec le fabricant du logiciel, mais le problème n'a pas pu être éliminé;
- il s'agit d'un problème technique et non d'un message d'erreur à caractère général;
- il faut se concerter avec le bureau de douane compétent (Ea) ou avec la section Centre de service à la clientèle (CSC) de la Direction générale des douanes (non-Ea); c'est à eux qu'il appartient d'autoriser l'utilisation de la procédure de secours.

Dans tous les autres cas, il faut jusqu'à nouvel avis recourir à la déclaration d'exportation conventionnelle formulaire 11.030 ou au système NCTS exportation.

Document:	1_Procédu..._de_secours	Version:	1.7 du 18.05.2011
Auteur:	Projet IDEE	Remanié par:	Projet IDEE
Distribution:	Intranet AFD		Page 3 sur 13

### 1.3 Infrastructure

A partir de 2009, deux canaux différents sont disponibles pour transmettre des déclarations d'exportation. Il ne devrait donc plus y avoir de situations d'urgence. Etant donné qu'il subsiste un certain risque résiduel dans chaque système, les processus suivants doivent être appliqués en cas d'interruption.

### 1.4 Office délivrant l'autorisation

Le CSC est l'office qui délivre aux transitaires l'autorisation d'engager la procédure de secours. Ce n'est qu'en dehors des heures d'ouverture du CSC que le bureau de douane d'exportation prévu a compétence pour délivrer l'autorisation.

Pour les clients Ea, ce sont les bureaux de douane de contrôle qui sont compétents en matière d'autorisation.

## 2 Permanence e-dec (helpdesk), section CSC de la DGD

### 2.1 Joignabilité

**Contact électronique pour clients internes et externes:**

[http://www.afd.admin.ch/publicdb/newdb/ncts\\_formular/index.php?sprache=2](http://www.afd.admin.ch/publicdb/newdb/ncts_formular/index.php?sprache=2)

### 2.2 Interruptions planifiées

- Les travaux de maintenance nécessaires à l'entretien du système de la douane ont en principe lieu le dimanche et les jours fériés.
- Les interruptions qui en résultent sont préalablement annoncées à tous les utilisateurs (internes et externes) sous la forme d'un avis d'interruption au moyen du service "News Abo".
- Le partenaire de la douane a la possibilité de s'inscrire pour les nouvelles correspondantes sous le lien suivant: [www.news.admin.ch/abo](http://www.news.admin.ch/abo)

### 2.3 Interruptions imprévues

En cas d'interruptions imprévues ou de défaillances du système de la douane, la permanence en informe immédiatement tous les partenaires de la douane au moyen du service "News-Abo".

## 3 Solution en cas de panne / déclaration en douane d'exportation

Le client de la douane ne peut pas établir de déclaration en douane d'exportation, car le système informatique de l'AFD ou son propre système ne fonctionne pas pour des raisons techniques. En pareil cas, il faut recourir à la solution de secours e-dec exportation. Comme dans e-dec importation, il faut établir une feuille de contrôle en cas de panne.

### 3.1 Forme et présentation de la feuille de contrôle en cas de panne

- Format de papier A4 vertical
- Taille d'écriture 10, sauf le titre et la mention relative à la déclaration d'exportation simplifiée > taille 12
- Papier blanc sans impression

Document:	1_Procédures_de_secours	Version:	1.7 du 18.05.2011
Auteur:	Projet IDEE	Remanié par:	Projet IDEE
Distribution:	Intranet AFD		Page 4 sur 13

- Le document doit porter la signature originale de l'exportateur/du transitaire. Les tiers en possession d'une procuration sont également habilités à signer.
- Les zones marquées en rouge sont des champs obligatoires et doivent être indiquées pour autant qu'elles contiennent des données.

### 3.2 Feuille de solution en cas de panne

La solution en cas de panne doit être déclarée avec la représentation suivante.

<b>Document:</b>	1_Procédure_de_secours	<b>Version:</b>	1.7 du 18.05.2011
<b>Auteur:</b>	Projet IDEE	<b>Remanié par:</b>	Projet IDEE
<b>Distribution:</b>	Intranet AFD		<b>Page 5 sur 13</b>

**Feuille de contrôle solution en cas de panne exportation**
**Moment de la déclaration**

Nom du bureau de douane, 07.05.2008, 14:33

**Lieu de la taxation**

Expéditeur/exportateur: Nom Rue/numéro Complément d'adresse 1 Ville N° TIN / numéro de transitaire

Exp./exportateur sécurité: Nom Rue/numéro Complément d'adresse 1 Ville N° TIN / numéro de transitaire

Destinataire: Nom Rue/numéro Complément d'adresse 1 Ville N° TIN / numéro de transitaire

Destinataire sécurité: Nom Rue/numéro Complément d'adresse 1 Ville N° TIN / numéro de transitaire

**Numéro TVA**

Numéro d'entreprise de l'assujetti

Transitaire: Nom Rue/numéro Complément d'adresse 1 Ville N° TIN / numéro de transitaire

**Numéro de déclarant**
**Numéro de déclaration transitaire**
**Pays de destination**
 Sécurité

Identification de l'entrepôt (lieu de livraison)

Numéro d'identification pour circonstances particulières

Transport: (mode de transport)

Numéro UCR

 Conteneur

1

ALAD ...

Désignation de la marchandise 9999.9999 Clé: 999

 Marchandise commerciale Procédure: Type de taxation + type d'article

Masse nette: 99999999.000\* Masse brute: 99999999.0\* Valeur statistique: 999999999\*

Colisage: Quantité supplémentaire: 99999999.0\* Code d'assujettissement au permis: xxxxxxxxxxxxxxxxx

Genre, nombre, numéro

Permis:

Genre, numéro de l'office, date, indications complémentaires

Code d'assujettissement aux ALAD: xxxxxxxxxxxxxxxxx  
Code marchandises dangereuses ONU
**Remboursement:**

Type de remboursement, quantité de COV

**Informations statistiques supplémentaires:**

Par ex. n° d'entrepôt./ code d'exportation impmin, % vol, taux, etc.

**Documents produits / certificats:**

Code de genre de document, marque (numéro) des documents, date, indications complémentaires

**Remarques:**

Nom:

Date:

Signature:

### 3.3 Solution en cas de panne, feuille complémentaire

Si plusieurs articles sont déclarés pour la même déclaration d'exportation, les articles supplémentaires ne peuvent pas être déclarés sur la première feuille de solution en cas de panne, et il faut recourir à une feuille complémentaire.

Document:	1_Procédures_de_secours	Version:	1.7 du 18.05.2011
Auteur:	Projet IDEE	Remanié par:	Projet IDEE
Distribution:	Intranet AFD		Page 6 sur 13

**Feuille de contrôle solution en cas de panne exportation**

Moment de la déclaration

Nom du bureau de douane, 07.05.2008, 14:33

Lieu de la taxation

Numéro de déclaration transitaire

**Tient lieu de déclaration au sens de l'art. 28 de la loi sur les douanes****2**

ALAD ...

Désignation de la marchandise 9999.9999 Clé: 999

 Marchandise commerciale Procédure: Type de taxation + type d'article

Masse nette: 99999999.000\* Masse brute: 99999999.0\* Valeur statistique: 999999999\*

Colisage: Quantité supplémentaire: 99999999.0\*

Code d'assujettissement au permis: xxxxxxxxxxxxxxxxx

Permis:  
Genre, numéro de l'office, date,  
indications complémentaires

Code d'assujettissement aux ALAD: xxxxxxxxxxxxxxxxx

Code marchandises dangereuses ONU:

Remboursement:

Type de remboursement, quantité de COV

Informations statistiques supplémentaires:

Par ex. n° d'entrepôt./ code d'exportation impmin, % vol, taux, etc.

Documents produits / certificats:

Code de genre de document, marque (numéro) des documents, date,  
indications complémentaires

Remarques:

Nom:  
Date:  
Signature:

### 3.4 Message électronique

Si le système informatique fonctionne de nouveau, le client doit envoyer a posteriori la déclaration d'exportation par voie électronique. La liste d'exportation doit être présentée au bureau de douane compétent, pour autant que celui-ci soit connu, ou il faut communiquer le numéro de la DDE.

## 4 Procédure en cas de dérangements / pannes

Le tableau suivant montre la source du problème et la manière dont il faut en règle générale procéder.

Document:	1_Procédures_de_secours	Version:	1.7 du 18.05.2011
Auteur:	Projet IDEE	Remanié par:	Projet IDEE
Distribution:	Intranet AFD		Page 7 sur 13

Cause/problèmes	Solution
<ul style="list-style-type: none"> <li>○ <b>Du côté du client</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Panne du système</li> <li>⇒ Problèmes avec l'adresse électronique</li> <li>⇒ Pas de réponse</li> <li>⇒ Problèmes de certificat</li> </ul> </li> </ul>	<p>⇒ Prendre contact avec le fournisseur du logiciel.</p> <p>Si le problème ne peut pas être éliminé, il faut prendre contact avec l'office compétent en matière d'autorisation au sens du chiffre 1.4. Dans tous les autres cas, il faut jusqu'à nouvel avis recourir à la déclaration d'exportation conventionnelle formulaire 11.030 ou au système NCTS exportation.</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>○ <b>Du côté de la douane</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Panne du système</li> <li>⇒ Le système fonctionne très lentement</li> </ul> </li> </ul>	<p>⇒ La permanence informe, au moyen du service "News-Abo" au sujet de l'interruption et octroie aux clients non-Ea l'autorisation d'appliquer la procédure de secours. Pour les clients Ea, la décision incombe au bureau de douane compétent.</p> <p>⇒ C'est l'OFIT qui est chargé de résoudre le problème. (Il est directement informé du problème par la permanence CSC).</p>

Indisponibilité en raison d'une mise à jour, d'un patch ou d'une amélioration du système (interruptions prévues, voir **chiffre 2.2**):

- Cela concerne en règle générale les jours où l'on ne travaille pas, tels que les dimanches et les fêtes générales.
- Les clients externes et internes sont informés préalablement par le service "News-Abo".

## 5 Processus en cas de problèmes techniques

La façon dont la solution en cas de panne et la déclaration d'exportation doivent être traitées est représentée dans différents processus. Les pannes possibles et les processus de dédouanement sont exposés ci-après.

5.1	e-dec exportation fonctionne - NCTS ne fonctionne pas
5.2	e-dec exportation ne fonctionne pas - NCTS fonctionne
5.3	e-dec exportation ne fonctionne pas - NCTS ne fonctionne pas

### 5.1 e-dec exportation fonctionne – NCTS ne fonctionne pas

Document:	1_Procédu..._de_secours	Version:	1.7 du 18.05.2011
Auteur:	Projet IDEE	Remanié par:	Projet IDEE
Distribution:	Intranet AFD		Page 8 sur 13

5.1.1	e-dec Ea fonctionne, S2T + NCTS ne fonctionnent pas
5.1.2	e-dec Ea + S2T fonctionnent, NCTS ne fonctionne pas
5.1.3	e-dec non-Ea fonctionne, NCTS ne fonctionne pas

### 5.1.1 e-dec Ea fonctionne, S2T + NCTS ne fonctionnent pas

- Le client **non-Ea** remet une **déclaration d'exportation** à un client **Ea**. L'annonce au **NCTS ne fonctionne pas** (SendToTransit), mais l'envoi a déjà été sélectionné par l'Ea.
- Le client Ea doit procéder à la saisie manuelle de l'annonce d'exportation et de l'annonce de transit (Dans la rubrique "désignation de la marchandise" doit être indiqué le numéro de déclaration douane (par ex. 09CHEE%).
- Le transit doit être effectué conformément à la procédure de secours NCTS:  
<http://www.ezv.admin.ch/zollanmeldung/05042/05048/05076/index.html?lang=fr>
- Le lendemain, le client Ea remet les DDE ("libres" et "bloquées") et les papiers d'accompagnement se rapportant aux DDE "bloquées" pour traitement au bureau de douane de contrôle. (Contrôle formel des déclarations d'exportation "bloquées")
- Le message SendToTransit est envoyé automatiquement une fois que le système NCTS est réactivé.
- On ne peut saisir ni annonce de transit a posteriori ni transit dans le système NCTS.

### 5.1.2 e-dec Ea + S2T fonctionnent, NCTS ne fonctionne pas

Le client **non-Ea** remet une **déclaration d'exportation** à un client **Ea**, ou le client **Ea** transmet une déclaration d'exportation e-dec exportation avec le **drapeau 1 (SendToTransit)**. Le message SendToTransit a été envoyé par le système e-dec exportation. Il n'a toutefois **pas été possible** d'établir une **annonce de transit** dans le **système NCTS**.

- Le client Ea doit procéder à la saisie manuelle de l'annonce de transit (Dans la rubrique "désignation de la marchandise" doit être indiqué le numéro de déclaration douane (par ex. 09CHEE%)).

Le transit doit être effectué conformément à la procédure de secours NCTS:

<http://www.ezv.admin.ch/zollanmeldung/05042/05048/05076/index.html?lang=fr>

- Le lendemain, le client Ea remet les DDE ("libres" et "bloquées") et les papiers d'accompagnement se rapportant aux DDE "bloquées" pour traitement au bureau de douane de contrôle. Il n'est pas permis de saisir a posteriori une annonce de transit ou un transit dans le système NCTS.

<b>Document:</b>	1_Procédures_de_secours	<b>Version:</b>	1.7 du 18.05.2011
<b>Auteur:</b>	Projet IDEE	<b>Remanié par:</b>	Projet IDEE
<b>Distribution:</b>	Intranet AFD		<b>Page 9 sur 13</b>

### 5.1.3 e-dec non-Ea fonctionne, NCTS ne fonctionne pas

Le client **non-Ea** remet une **liste d'exportation** à un **transitaire non-Ea** pour **traitement ultérieur** dans le **transit**, ou le client déclare l'annonce de transit lui-même.

- La DDE e-dec exportation doit être présentée au bureau de douane. Une libération séparée a lieu en procédure d'exportation normale.
- Il n'y a pas d'interface avec le système NCTS.
- Le client non-Ea doit saisir manuellement l'annonce d'exportation et l'annonce de transit (Dans la rubrique "désignation de la marchandise" doit être indiqué le numéro de déclaration douane (par ex. 09CHEE%)).

Le transit doit être effectué conformément à la procédure de secours NCTS:

<http://www.ezv.admin.ch/zollanmeldung/05042/05048/05076/index.html?lang=fr>

Il n'est pas permis de saisir a posteriori un transit dans le système NCTS.

### 5.2 e-dec exportation ne fonctionne pas – NCTS fonctionne

5.2.1	Solution en cas de panne e-dec en provenance ou à destination d'un Ea, NCTS fonctionne
5.2.2	Solution en cas de panne e-dec non-Ea, NCTS fonctionne
5.2.3	Solution en cas de panne e-dec non-Ea, <b>sans</b> transit NCTS
5.2.4	Solution en cas de panne e-dec en provenance ou à destination d'un Ea, <b>sans</b> transit NCTS

#### 5.2.1 Solution en cas de panne e-dec en provenance ou à destination d'un Ea, NCTS fonctionne

Le client **non-Ea** remet une feuille de contrôle (solution en cas de panne) à un **transitaire Ea** pour **sélection, message SendToTransit** et dédouanement en transit dans le NCTS, ou le client Ea établit une feuille de contrôle (solution en cas de panne) pour une DDE qui aurait initialement dû être transmise avec SendToTransit (drapeau 1).

- Ce fait doit être annoncé au bureau de douane de contrôle (fax, courriel, etc.). Les feuilles de contrôle font toutes l'objet d'un délai d'intervention.
- Le client Ea doit procéder à la saisie manuelle de l'annonce d'exportation et de l'annonce de transit dans le système NCTS. Dans l'annonce d'exportation, il faut indiquer provisoirement le code 20 (e-dec exportation) en tant que document d'exportation. La rubrique RSE (code 12) est renommée ultérieurement dans la procédure de secours e-dec exportation. Le numéro de déclaration transitaire doit être ajouté dans la rubrique "désignation de la marchandise" de l'annonce d'exportation.

Le client Ea sélectionne toutes les DDE envoyées a posteriori. Quel que soit le résultat de la sélection, ces DDE doivent être remises le lendemain au bureau de douane de contrôle pour traitement, avec les papiers d'accompagnement des DDE "bloquées". (Contrôle formel des déclarations d'exportation "bloquées").

Document:	1_Procédures_de_secours	Version:	1.7 du 18.05.2011
Auteur:	Projet IDEE	Remanié par:	Projet IDEE
Distribution:	Intranet AFD		Page 10 sur 13

- Il est interdit d'envoyer un message SendToTransit a posteriori.

## 5.2.2 Solution en cas de panne e-dec non-Ea, NCTS fonctionne

Le client **non-Ea** remet une feuille de contrôle (solution en cas de panne) à un **transitaire non-Ea** pour traitement ultérieur en **transit**.

- La feuille de contrôle (solution en cas de panne) doit être présentée au bureau de douane avec les papiers d'accompagnement.
- Le transitaire non-Ea doit procéder à la saisie manuelle de l'annonce d'exportation et de l'annonce de transit dans le système NCTS. Dans l'annonce d'exportation, il faut indiquer provisoirement le code 20 (e-dec exportation) en tant que document d'exportation. La rubrique RSE (code 12) est renommée ultérieurement dans la procédure de secours e-dec exportation. Le numéro de déclaration transitaire doit être ajouté dans la rubrique "désignation de la marchandise" de l'annonce d'exportation.
- La liste d'exportation "solution en cas de panne" doit être déclarée électroniquement a posteriori dans un délai de 24 heures et être transmise à e-dec exportation. Le numéro de déclaration douane (09CHEE%) attribué par le système doit être communiqué a posteriori au bureau de douane, pour autant que celui-ci soit connu, ou alors il faut présenter a posteriori la DDE au bureau de douane.

## 5.2.3 Solution en cas de panne e-dec non-Ea, sans transit NCTS

Le client **non-Ea** remet une feuille de contrôle (solution en cas de panne) à un **transitaire non-Ea** pour **importation directe** dans un pays de l'UE.

- La feuille de contrôle (solution en cas de panne) doit être présentée au guichet avec les papiers d'accompagnement.
- La liste d'exportation "solution en cas de panne" doit être déclarée électroniquement a posteriori par le client dans un délai de 24 heures et être transmise à e-dec exportation. Le numéro de déclaration douane (09CHEE%) attribué par le système doit être communiqué a posteriori au bureau de douane, pour autant que celui-ci soit connu, ou alors il faut présenter a posteriori la DDE au bureau de douane.

## 5.2.4 Solution en cas de panne e-dec en provenance ou à destination d'un Ea, sans transit NCTS

Le client **non-Ea** remet une feuille de contrôle (solution en cas de panne) à un **transitaire Ea** ou l'**Ea établit une feuille de contrôle** pour traitement ultérieur en **importation directe** dans un pays de l'UE (sans transit).

- Ce fait doit être annoncé au bureau de douane de contrôle (fax, courriel, etc.). Toutes les feuilles de contrôle font l'objet d'un délai d'intervention.
- Le lendemain, quel que soit le résultat de la sélection, le client Ea remet toutes les DDE envoyées a posteriori, ainsi que les papiers d'accompagnement des DDE "bloquées", pour traitement au bureau de douane de contrôle. (Contrôle formel des déclarations d'exportation "bloquées").

Document:	1_Procédures_de_secours	Version:	1.7 du 18.05.2011
Auteur:	Projet IDEE	Remanié par:	Projet IDEE
Distribution:	Intranet AFD		Page 11 sur 13

## 5.3 e-dec ne fonctionne pas – NCTS ne fonctionne pas

5.3.1	Solution en cas de panne e-dec en provenance ou à destination d'un Ea, NCTS ne fonctionne pas (Ea)
5.3.2	Solution en cas de panne e-dec non-Ea, NCTS ne fonctionne pas (non-Ea)

### 5.3.1 Solution en cas de panne e-dec en provenance ou à destination d'un Ea, NCTS ne fonctionne pas (Ea)

Le client **non-Ea** remet une feuille de contrôle (solution en cas de panne) à un **transitaire Ea** pour **sélection** (ou le **client** est **Ea**) et **message SendToTransit**.

- Ce fait doit être annoncé au bureau de douane de contrôle (fax, courriel, etc.). Toutes les feuilles de contrôle font l'objet d'un délai d'intervention.
- Le client Ea doit procéder à la saisie manuelle de l'annonce d'exportation et de l'annonce de transit. (Le numéro de déclaration transitaire doit être ajouté dans la rubrique "désignation de la marchandise").

Le transit doit être effectué conformément à la procédure de secours NCTS: <http://www.ezv.admin.ch/zollanmeldung/05042/05048/05076/index.html?lang=fr>

- Le client Ea sélectionne toutes les DDE envoyées a posteriori. Quel que soit le résultat de la sélection, ces DDE doivent être remises le lendemain au bureau de douane de contrôle pour traitement, avec les papiers d'accompagnement des DDE "bloquées". (Contrôle formel des déclarations d'exportation "bloquées").
- Il est interdit de saisir a posteriori des données (annonce d'exportation, annonce de transit et transit) dans le système NCTS, et il ne faut pas activer de drapeau (SendToTransit) lors de la transmission de la DDE.

Document:	1_Procédures_de_secours	Version:	1.7 du 18.05.2011
Auteur:	Projet IDEE	Remanié par:	Projet IDEE
Distribution:	Intranet AFD		Page 12 sur 13

### 5.3.2 Solution en cas de panne e-dec non-Ea, NCTS ne fonctionne pas (non-Ea)

Le client **non-Ea** remet une feuille de contrôle (solution en cas de panne) à un **transitaire non-Ea** pour traitement ultérieur en **transit**.

- La feuille de contrôle (solution en cas de panne) doit être présentée au bureau de douane avec les papiers d'accompagnement.
- Le client non-Ea doit procéder à la saisie manuelle de l'annonce d'exportation et de l'annonce de transit. (Le numéro de déclaration transitaire doit être ajouté dans la rubrique "désignation de la marchandise").

Le transit doit être effectué conformément à la procédure de secours NCTS:

<http://www.ezv.admin.ch/zollanmeldung/05042/05048/05076/index.html?lang=fr>

- La liste d'exportation "solution en cas de panne" doit être déclarée électroniquement a posteriori par le client dans un délai de 24 heures et être transmise à e-dec exportation. Le numéro de déclaration douane (09CHEE%) attribué par le système doit être communiqué a posteriori au bureau de douane, pour autant que celui-ci soit connu, ou alors il faut présenter a posteriori la DDE au bureau de douane.
- Il est interdit de saisir a posteriori des données (annonce d'exportation, annonce de transit et transit) dans le système NCTS.

<b>Document:</b>	1_Procédures_de_secours	<b>Version:</b>	1.7 du 18.05.2011
<b>Auteur:</b>	Projet IDEE	<b>Remanié par:</b>	Projet IDEE
<b>Distribution:</b>	Intranet AFD		<b>Page 13 sur 13</b>